

## **Les comptes de l'exercice 2004**

Intervention de M. Johnny Perera  
Fondé de pouvoir, Les Retraites Populaires

Tél: 021 348 28 52

## Programme de la présentation

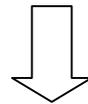
- I. La norme comptable « Swiss GAAP RPC 26 ».
- II. Quelques nouveaux principes d'évaluation.
- III. La nouvelle structure du bilan.
- IV. Reclassification du bilan 2003
- V. La nouvelle structure du compte d'exploitation.
- VI. L'annexe aux comptes annuels.
- VII. Comptes 2004 et conclusion.

**I. La norme comptable « Swiss GAAP RPC 26 »**

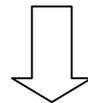
## Raison d'être de la nouvelle norme

1ère révision de la LPP, article 65a

→ Nouvelle exigence de transparence



Nouvelles prescriptions comptables



Swiss GAAP RPC 26

Swiss Generally Accepted Accounting Pinciples

## Raison d'être de la nouvelle norme

- Standard de présentation.
- Transparence et clarté.
- Uniformisation des méthodes d'évaluation.
- Exigence légale (OPP2 révisée).
- Entrée en vigueur 1er janvier 2005 (comptes 2005).

## **II. Quelques nouveaux principes d'évaluations**

## Présentation des résultats

Avant

Pas d'exigence particulière.

Dès 2004,  
avec RPC 26

Principe du « true and fair view value ».  
→ Image vraie et fidèle à la date du bilan.

## Réserves latentes

Avant

Réserves latentes autorisées.

Dès 2004,  
avec RPC 26

Pas de réserves latentes.

### **Comparabilité entre les années**

Avant	Liberté dans la présentation du bilan, du compte de profits et pertes, et des annexes.
Dès 2004, avec RPC 26	Une terminologie et une structure sont imposées pour la présentation du bilan, du compte d'exploitation, des annexes.

### Valeur des actions et des obligations

Avant	Valeur nominale, Valeur investie, mais au maximum à la valeur vénale. Valeur d'achat.
Dès 2004, avec RPC 26	Valeur boursière à la fin de l'exercice ou si non cotée à la valeur actuelle.

<b>Valeur des biens immobiliers détenus en direct</b>	
Avant	Valeur au prix de revient.
Dès 2004, avec RPC 26	Valeur de rendement, capitalisée sur l'état locatif.

<b>Provisions</b>	
Avant	L'ensemble des provisions sont portées au passif du bilan.
Dès 2004, avec RPC 26	<p>Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique sont portées directement en déduction des actifs correspondants (correctifs d'actifs).</p> <p>Les provisions techniques et non techniques restent au passif.</p>

### Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Avant	Capital de couverture.
Dès 2004, avec RPC 26	Capitaux de prévoyance selon l'objectif (70% art.139 des Statuts) ainsi que l'indication du montant en capitalisation intégrale (100%) incorporé au passif du bilan.  La provision technique « Fonds de longévité » permet de couvrir l'évolution des tables de mortalité

### Réserve de fluctuation de valeurs

Avant

Non demandée, mais à la CIP :  
Réserve de fluctuation de cours sur titres  
Fonds d'amortissement des immeubles

Dès 2004,  
avec RPC 26

Doit couvrir les risques liés aux placements et doit être constituée dès que l'objectif de couverture est atteint (pour 2004 : 70 %).  
Les principes de constitution retenus doivent être mentionnés dans l'annexe.  
Une analyse est effectuée annuellement.

### **III. La nouvelle structure du bilan**

# Structure du bilan

## ACTIF

### - Placements (selon règlement)

- Liquidités
- Créances diverses à court et moyen terme
- Obligations et autres créances de débiteurs suisses
- Obligations de débiteurs étrangers
- Actions de sociétés suisses
- Actions de sociétés étrangères
- Titres de gages immobiliers
- Immobilier suisse
- Hedge Funds
- Private Equity
- Autres actifs

### - Compte de régularisation actif

## PASSIF

### - Dettes

- Prestations de libre passage et rentes
- Autres dettes

### - Compte de régularisation passif

### - Provisions non techniques

### - Capitaux de prévoyance et provisions techniques

### - Réserve de fluctuation de valeurs

### - Fonds libres / Découvert

### **Reclassification du bilan 2003**

Pour assurer la comparabilité entre les années, le bilan de l'exercice 2003 a été reclassé et est présenté dans le rapport annuel 2004 selon la structure RPC 26.

→ Certains postes comptables disparaissent en tant que tels et sont reclassés avec une autre terminologie, parfois entre plusieurs postes différents.

→ Certains postes passent ainsi du passif à l'actif.

## **IV. Reclassification du bilan 2003**

## Actif – reclassification

Avant	<p>Le poste « débiteurs et prêts à long terme » est supprimé.</p> <p style="text-align: right;">CHF -251'650'378.85</p>
Dès 2004, avec RPC 26	<p>Le poste ci-dessus est classé dans</p> <p><b>Titres de gages immobiliers</b></p> <p>Créances hypothécaires <span style="float: right;">CHF 105'758'870.50</span></p> <p><b>Obligations et autres créances de débiteurs suisses</b></p> <p>Prêts aux corporations de droit public <span style="float: right;">CHF 140'120'276.95</span></p> <p>Prêts divers <span style="float: right;">CHF 1'700'000.00</span></p> <p><b>Créances à court terme</b></p> <p>Avances AVS à récupérer <span style="float: right;">CHF 4'071'231.40</span></p>

## Actif – reclassification

Avant	Le poste « Compte de régularisation actif »		
	Loyers à recevoir	CHF	-414'491.60
Dès 2004, avec RPC 26	Le poste ci-dessus est reclassé dans Créances diverses à court et moyen terme		
	Loyers à recevoir	CHF	414'491.60

## Actif – reclassifications

<p>Avant</p>	<p>Le poste « Débiteurs à court terme »</p> <p>Crédits de construction CHF -1'062'479.45</p>
<p>Dès 2004, avec RPC 26</p>	<p>Le poste ci-dessus est reclassé dans Titres de gage immobiliers</p> <p>Crédits de construction CHF 1'062'479.45</p>

## Passif → Actif – reclassification

<p>Avant</p>	<p><b>Passif</b></p> <p>Le poste « Provisions et réserves diverses »</p> <p>Provision pour débiteurs douteux CHF + 140'000.00</p>
<p>Dès 2004, avec RPC 26</p>	<p>Le poste ci-dessus est reclassé dans</p> <p><b>Actif</b></p> <p>Créances diverses à court et moyen terme</p> <p>Correctif d'actif CHF -140'000.00</p>

<b>Total du bilan</b>		
31.12.2003	CHF	1'671'298'508.02
Transfert passif → actif	CHF	-140'000.00
01.01.2004	CHF	1'671'158'508.02

## Passif – reclassification

Avant	Le poste Provisions et réserves diverses est supprimé	CHF	-2'200'000.00
Dès 2004, avec RPC 26	Le poste ci-dessus est reclassé dans Actif	CHF	140'000.00
	Provisions non techniques		
	Provisions pour litiges	CHF	60'000.00
	Réserve de fluctuation de valeurs		
	Réserve de fluctuation de cours sur titres	CHF	2'000'000.00

## Passif – reclassification

Avant	Le poste Fonds d'amortissement des immeubles	CHF	- 18'000'000.00
Dès 2004, avec RPC 26	Le poste ci-dessus est reclassé dans Réserve de fluctuation de valeurs Fonds d'amortissement des immeubles	CHF	18'000'000.00

## Passif – reclassification

Avant	Le poste Fonds de solidarité	CHF	- 7'028'810.00
-------	------------------------------	-----	----------------

Dès 2004, avec RPC 26	Le poste ci-dessus est reclassé dans Provisions non techniques Fonds de solidarité	CHF	7'028'810.00
--------------------------	--	-----	--------------

## Passif – reclassification

Avant

Le poste « Comptes transitoires »

Autres transitoires

CHF

-3'128'105.90

Dès 2004,  
avec RPC 26

Le poste ci-dessus est reclassé dans  
Prestations de libres passages et rentes

Autres transitoires

CHF

3'128'105.90

## Passif – reclassification

Avant

Le poste « Capital de couverture »

Fonds des pensions	CHF	1'556'674'969.99
Fonds de compensation	CHF	459'658.74
Fonds des allocations de renchérissement en cours	CHF	81'221'543.00

Dès 2004,  
avec RPC 26

Le poste ci-dessus est reclassé dans  
Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Capital de prévoyance assurés actifs (100%)	CHF	1'136'592'000.00
Capital de prévoyance pensionnés (100%)	CHF	1'028'718'000.00
Part de financement en répartition (30%)	CHF	- 649'593'000.00
Fonds de compensation	CHF	459'658.74
Transfert à la réserve de fluctuation de valeurs	CHF	- 122'179'512.99

## **V. La nouvelle structure du compte d'exploitation**

**Le compte d'exploitation est structuré en trois parties:**

Assurances

Placements

Administration

Assurances

Produits:

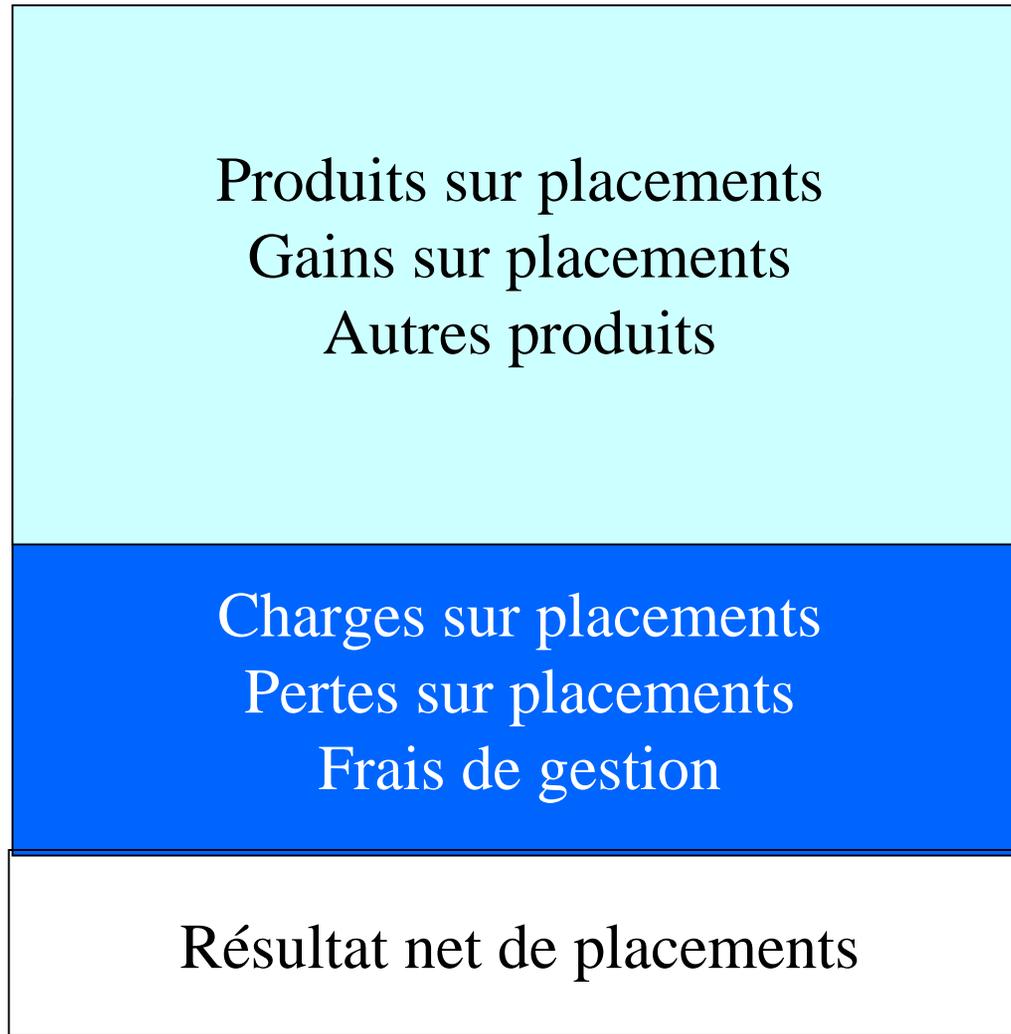
- Cotisations
- Primes uniques et rachat
- Prestations d'entrée

Charges :

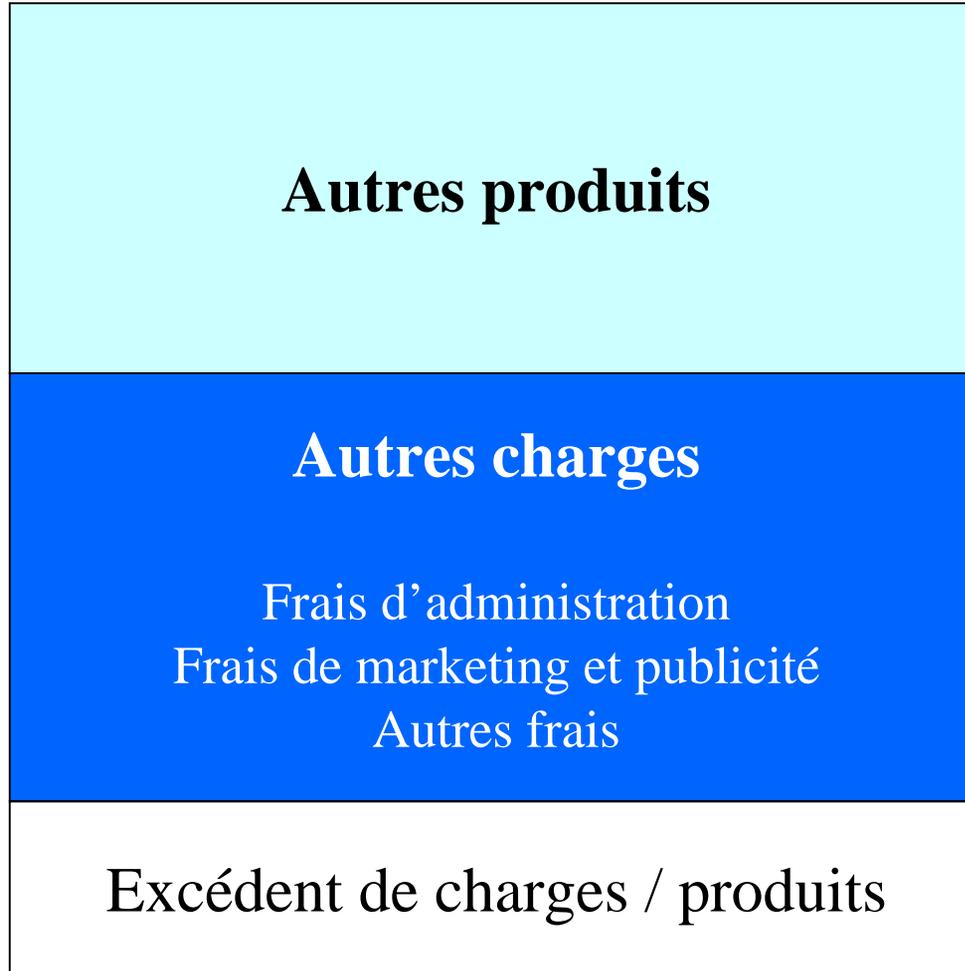
- Prestations réglementaires
- Prestations de sortie
- Prestations de versements anticipés
- Adaptation des capitaux de prévoyance
- Intérêts techniques sur capitaux de prévoyance

Résultat net d'assurance  
aux taux technique

Placements



Administration



**V. L'annexe aux comptes annuels**

## Nouveauté

Avant	Structure et terminologie libres.
Dès 2004, avec RPC 26	Structure et terminologie imposées par la nouvelle norme RPC 26.

## Contenu de l'annexe aux comptes

L'annexe aux comptes comporte 10 chapitres

1.	Bases et organisation.
2.	Membres actifs et pensionnés.
3.	Nature de l'application du but.
4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes.
5.	Couverture des risques.
...	

## Contenu de l'annexe aux comptes (suite)

...	
6.	Explications relatives aux placements et aux résultats nets des placements.
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation.
8.	Demande de l'autorité de surveillance.
9.	Autres informations relatives à la situation financière.
10.	Evénements postérieurs à la date du bilan.

**VII. Comptes 2004 et conclusion**

<b>Total du bilan</b>		
2003	CHF	1'671'158'508.02
2004	CHF	1'776'091'757.51

**Résultat avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs**

2003	CHF	4'414'000.00
2004	CHF	18'108'369.62

**Degré de couverture OPP 2, art. 44 al. 1**

01.01.2004

77.66 %

31.12.2004

78.23 %

### **Passage à la norme Swiss GAAP RPC 26**

- Le passage à RPC 26 a été réussi.
- L'application de la nouvelle norme s'est faite avec une année d'avance sur les exigences du législateur.
- Année test qui permettra à la caisse d'être tout à fait prête pour l'exercice 2005.
- De nombreuses caisses passeront à la RPC 26 lors de l'exercice 2005.

**Merci de votre attention**

*La CIP est gérée par Les Retraites Populaires – Services aux Institutionnels, qui sont certifiées ISO 9001 et PM 9001.*